

LES SCHÉMAS D'ÉLECTRIFICATION COLLECTIVE



Grégoire Gailly
Afrique de l'Ouest

- 41 ans
- agronome
- spécialiste du développement local, il travaille dans des ONG de développement local depuis 2001
- directeur Afrique de l'ouest du Geres depuis 2014



On voit se décliner aujourd'hui des concepts de centres de service d'électricité décentralisé sous différentes formes : ZAE, plateforme, kiosques... Selon vous, ce modèle est-il assez viable économiquement pour attirer le secteur privé à investir massivement ?

Ce modèle n'est pas encore totalement mature et les nouvelles ZAE doivent permettre d'innover, de confirmer le bien fondé du modèle économique, de standardiser partiellement le dispositif organisationnel et de disposer de plus de données pour convaincre des investisseurs.

Plusieurs facteurs peuvent séduire le secteur privé : une clientèle de TPE solvables, leur regroupement sur un même site et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de ces TPE. Un plan d'affaires est à l'étude pour faire émerger une entreprise de gestion des ZAE qui regrouperait des sites petits et isolés en un plus gros projet, avec des coûts de transaction moindres ; des investisseurs ont déjà manifesté leur intérêt.

L'adhésion communautaire et la compréhension fine des besoins restent essentielles pour un projet réussi. Le rôle des ONG est-il indispensable ?

L'ONG peut jouer plusieurs rôles : rôle de R&D pour la mise en place de projets pilotes et la production de données technico-économiques ; rôle d'intermédiation et d'animation pour la concertation entre acteurs d'un territoire afin d'identifier des solutions adaptées ; rôle d'appui-conseil pour structurer un dispositif de renforcement de capacités en gestion des entrepreneurs sur la zone d'activité.

Quels sont selon vous les principaux points de fragilité du modèle ZAE expérimenté par le GERES au Mali ?

Le principal point de fragilité de la première ZAE concerne le gestionnaire du site. Bien qu'il ait créé une SARL pour contractualiser avec l'association de développement local déléguée par la commune pour gérer la ZAE, il n'a pas lui-même investi de moyens financiers dans l'infrastructure. S'il quitte son poste ou se trouve dans l'incapacité de travailler, il sera difficile de le remplacer dans un délai raisonnable ; cela peut mettre en péril la continuité du service et la pérennité de l'infrastructure. La création d'une entreprise de gestion des ZAE permettra justement d'assurer cette continuité en cas de coup dur sur un site.

Alors que l'on reproche aux opérateurs des kits PAYG de ne cibler que l'électrification domestique, le modèle ZAE cible les acteurs économiques. Ces 2 schémas d'électrification sont-ils complémentaires dans une même zone ?

En effet. Nous envisageons la mise en place d'un circuit de diffusion de dispositifs SHS et de SPS adossé aux ZAE (solutions évolutives, « sur-mesure »). L'idée est de valoriser la présence permanente d'une compétence technico-commerciale en zone rurale isolée, celle du gestionnaire de la ZAE, pour proposer un dimensionnement personnalisé et une installation d'une solution de qualité à un prix abordable par des techniciens formés. Cette activité rendrait le modèle économique de la ZAE encore plus viable.